



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur le Ministre, Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre de l'Économie
concernant la régularisation du marché du cannabis
- Bruxelles, le 24 février 2021 -**

Monsieur le Ministre,

Le Grand-Duché Luxembourg s'apprête à devenir le premier pays européen à autoriser la vente, la production et la consommation sous certaines conditions. D'autres pays tel que le Canada, l'Australie et certains états américains ont autorisé la régularisation du marché de cannabis et en tirent tout doucement les bénéfices économiques. Outre les recettes fiscales, la branche du cannabis au Canada a par exemple créé en l'espace de plusieurs mois près de 10.000 emplois.

Étant donné que notre économie et les caisses de l'état ont souffert ces derniers mois dû à la crise sanitaire, l'ouverture de notre économie au marché du cannabis serait sans doute une opportunité à prendre réellement en considération. Surtout que plusieurs de nos pays voisins y pensent également.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont donc les suivantes :

- Êtes-vous au courant des mesures prévues au Grand-Duché du Luxembourg?
- Le gouvernement s'est-il également penché sur l'opportunité d'ouvrir le marché économique à la production et la vente de cannabis?
- Des mesures semblables qu'au Luxembourg seraient-elles envisageables en Belgique?
- La régularisation du marché de cannabis ne pourrait-elle pas être bénéfique aux caisses de l'état, surtout suite aux efforts entrepris dans le cadre de la crise sanitaire?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

Le grand-Duché du Luxembourg n'a pas encore finalisé son projet de légalisation du cannabis. Il est pour l'instant retardé à cause de la pandémie du coronavirus. Ce projet fait partie des engagements du gouvernement luxembourgeois fixés lors de son accord de coalition signé en 2018.

Ce n'est pas le cas chez nous. La régularisation du marché du cannabis ne fait pas partie de notre accord gouvernemental.

La régularisation du cannabis ne peut pas se résumer à un souci d'ordre économique. Cette question doit être avant tout et à mon sens, abordée d'un point de vue médical et criminologique. Je suis personnellement convaincu du bien-fondé d'avancer vers sa légalisation, mais ce n'est pas, je le répète, dans l'accord de gouvernement. De plus, je n'en suis pas le Ministre compétent.

Je sais qu'il existe plusieurs initiatives au niveau parlementaire. Je pense que c'est la voie à suivre et que le parlement est l'endroit idéal pour débattre d'une régularisation éventuelle de la filière de production, de distribution et de la consommation de cannabis.

Il sera à ce titre intéressant de lire les résultats à venir de l'évaluation de la « loi sur les drogues » (du 24 février 1921). Ce sera l'occasion de s'interroger sur l'efficacité des politiques en matière de drogues et plus particulièrement en matière de cannabis, qui a été demandée par le sénateur Julien Uyttendaele.